

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT de la
HAUTE-GARONNE

Mairie de MARQUEFAVE
2, route de Carbonne 31390
☎ 05.61.87.85.13
contacts@marquefave.fr

AFFICHE de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL

(Article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil municipal se réunira à la mairie, **le lundi 16 septembre 2024 à 19 heures.**

Je vous remercie de bien vouloir assister à cette séance.

Vous trouverez ci-joint, pour visa, le PV du Conseil précédent.

ORDRE DU JOUR :

BUDGET

- 1/ fiscalité : « France Ruralités Revitalisation », exonérations de CFE
(cotisation foncière des entreprises) et de TFPB (taxe foncière sur les propriétés bâties)

ÉCOLES

- 2/ acquisition de matériel ergonomique
3/ acquisition d'une armoire réfrigérée pour la cantine
4/ convention avec la Région pour le transport scolaire

ADMINISTRATION

- 5/ diminution du temps de travail d'un agent
6/ modification d'un contrat de travail à temps partiel
7/ approbation de la modification du périmètre de SMDEA
8/ rapport d'activité du SDEHG, pour information du CM

TRAVAUX

- 9/ réfection du mur du cimetière
10/ assainissement collectif des bâtiments communaux

QUESTIONS DIVERSES

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de ma considération distinguée.

Fait à Marquefave, le 10 septembre 2024

Le Maire,



Éric PAYEN

